



Prison, retiré une plainte, permis de visite ?

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:24**

Mon compagnon est sorti de prison en conditionnel le 12 mai 2005. Il était en prison pour meurtre. Il a cassé sa conditionnel le 25 mars 2006 suite à une plainte déposée par moi-même pour violence. J'ai souhaité retirer ma plainte mais le dossier avait déjà été transmis au parquet. Suite à cela, mon compagnon ne souhaite pas retourner en prison, donc il s'est mis en cavale et je suis partie avec lui. Car pour ma part j'avais aussi ma part de fautes. Jeudi 14 septembre 2006, on s'est fait arrêter par les gendarmes et ils nous ont mis mon compagnon et moi-même en garde à vue. J'ai été libérée le soir même et mon compagnon a été emmené à la maison d'arrêt d'Alençon le vendredi 15 septembre. Il doit être transféré en Alsace puisque le mandat d'arrêt provient au départ de Colmar puisque nous habitons Colmar à l'époque des faits. Je dois vous avouer que pour vivre mon compagnon a volé des voitures et des chèques que nous avons utilisés pour nous acheter à manger. Moi aussi je vais passer au tribunal en comparution libre. J'aimerais tout d'abord savoir si je pourrais obtenir un permis de visite pour le voir malgré que je sois mêlé à l'affaire? J'aimerais aussi trouver un avocat pour lui et connaître les honoraires. Et savoir combien il encourt sachant qu'il a un passé judiciaire lourd.